Image not found or type unknown

Demission à 18 ans pour suivre mes parents, aucun droit ?

Par **fanfan73**, le **25/05/2009** à **16:14**

Bonjour,
Suite au déménagement de mes parents dans une autre région, j'ai démissionné de mon poste en CDD pour les suivre car naturellement hébergé chez mes parents. Aujourd'hui, je n'ai aucun droits !!! Je n'ai pourtant pas eu le choix que de les suivre. Pourriez-vous me dire si il y a une solution ?
Merci pour vos réponses à venir.
Morgane

Par **Visiteur**, le **26/05/2009** à **08:12**

bonjour,

vous avez vraiment démissionné ??

ce n'est pas possible en cdd.. (sauf pour commencer un cdi)

la démission ne donne pas droit au chomage.... (à moins d'être mineur)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés